



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 28 juin 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 48 - Contrat de Ville - Planoise quartier d'excellence numérique - Lancement des études ANRU+

**Contrat de Ville**  
**Planoise quartier d'excellence numérique**  
**Lancement des études ANRU+**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	Date	Avis
Commission n° 3	13/06/2018	Favorable unanime

### **I - Contexte**

Le Grand Besançon porte, au travers de son Contrat de Ville, et en totale cohérence avec le Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU) en cours d'élaboration, l'ambition de faire de Planoise un «quartier d'excellence numérique». Ce projet recouvre de nombreuses actions qui toutes concourent à développer trois axes majeurs :

- structurer et développer la filière numérique au sein du quartier,
- développer de nouvelles pratiques pédagogiques grâce aux outils numériques,
- renforcer le pouvoir d'agir des habitants et la participation citoyenne grâce aux outils numériques.

Cette démarche a été retenue comme exemplaire par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, qui pilote un dispositif ANRU+ mobilisant 80 M€ du PIA3, pour soutenir des actions innovantes dans les quartiers prioritaires. Le Grand Besançon a postulé aux deux appels à projets liés au dispositif ANRU+ : «innover dans les quartiers» et «investir dans les quartiers». Ses deux dossiers ont été sélectionnés. Seules deux autres villes ont bénéficié de cette double labellisation. En tout l'ANRU+ a sélectionné 25 dossiers.

2018 est une année préparatoire. Avant d'engager les diverses actions envisagées, l'ANRU+ souhaite qu'une série d'études valide ou oriente plus précisément les projets envisagés.

En décembre dernier, le directeur de l'ANRU a notifié au Président qu'une enveloppe de 100 K€ était attribuée au Grand Besançon pour cofinancer ce volet d'études. Des discussions sont intervenues dans la foulée, au terme desquelles l'ANRU, le Grand Besançon et la Ville de Besançon, également impliquée, ont arrêté une liste d'études. Elles portent sur quatre projets :

1. La création d'une coopérative du numérique à Planoise
2. Le projet e-inclusion visant à créer un outil d'aide aux démarches en ligne
3. Le projet de centrale de production d'énergie solaire en auto-consommation
4. Le projet d'aide aux devoirs et à la scolarité grâce au numérique.

Le détail des études envisagées est le suivant :

Projet	Intitulé de l'étude ou mission d'expertise	maître d'ouvrage	coût total	montant subvention PIA	subvention région	participation maître d'ouvrage
Coopérative numérique	Etude de qualification de la filière numérique de l'aire urbaine du Grand Besançon (mapping des compétences existantes et identification des manquantes)	CAGB	30.000 €	18.000 €		12.000 €
e-Inclusion	Etude de définition de l'ergonomie de l'interface d'e-inclusion	CAGB	35.000 €	21.000 €	7.000 €	7.000 €
	Etude de définition du langage de l'interface	CAGB	10.000 €	8.000 €		2.000 €
Energie	Etude de faisabilité technique, économique, organisationnelle et juridique relative à la cration d'une centrale solaire en auto-production-consommation.	VILLE de BESANCON	58.000 €	35.000 €		23.000 €
Education	Etude relative à l'e-éducation et la mobilisation du numérique dans l'accompagnement éducatif.	CAGB	30.000 €	18.000 €		12.000 €
			Total : 163.000 €	100.000 €	7.000 €	56.000 €

## II - Objectif

L'objet de la présente délibération consiste donc à :

- approuver la série d'études de la phase préparatoire, et autoriser la signature de la convention correspondante avec l'ANRU,
- adopter le taux de subventionnement proposé par l'ANRU,
- permettre au Grand Besançon de rechercher des aides complémentaires pour mener à bien l'ensemble du programme.

## III - Budget

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 105 000 € HT soit 126 000 € TTC pour le Grand Besançon.

Le montant des subventions ANRU s'élève à 65 000 €.

Les études qui seront portées par la Ville s'élèvent à 58 000 € HT soit 69 600 € TTC, et la subvention ANRU associée se monte à 35 000 €.

Les dépenses seront prélevées sur la ligne 20.824.2031.0015001.30100.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- de valider la liste des études envisagées,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ANRU et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir notamment avec l'ANRU, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. FOUSSERET et Mme ROCHDI (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité